

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00356

**CONVENTION D'ACCUEIL DES BENEVOLES ET CHARTE D'ENGAGEMENT
DES BENEVOLES - SAINT-ETIENNE METROPOLE «TERRAIN DE VOS
EMOTIONS»**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 40
Nombre de pouvoirs : 11
Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

RECU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220915-D20220035610

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022

CONVENTION D'ACCUEIL DES BENEVOLES ET CHARTE D'ENGAGEMENT DES BENEVOLES - SAINT-ETIENNE METROPOLE «TERRAIN DE VOS EMOTIONS»

Saint-Étienne Métropole est identifiée comme "Terre d'accueil des plus grands événements sportifs internationaux" au même titre que les grandes métropoles françaises et européennes.

Forte de son savoir-faire reconnu par l'ensemble des Comités d'organisation internationaux, la Métropole s'est vue confier l'organisation des compétitions les plus prestigieuses accueillies sur le territoire français depuis près de 25 ans.

Cette tradition et expertise d'organisation seront de nouveau mises à l'honneur très bientôt sur notre territoire, Saint-Étienne Métropole ayant été désignée "Collectivité hôte" de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et des Jeux Olympiques & Paralympiques Paris 2024.

Au-delà des compétitions et des événements de teasing associés, des retombées économiques qu'ils généreront et des gains significatifs qu'ils offriront en termes de rayonnement et d'attractivité territoriale, Saint-Étienne Métropole souhaite impliquer l'ensemble des habitants de la Métropole.

La stratégie d'accueil des plus Grands Événements Sportifs portée par Saint-Étienne Métropole n'a véritablement de sens que si elle permet de fédérer les habitants des 53 communes, qu'ils soient hommes ou femmes, jeunes ou âgés, sportifs ou non, valides ou en situation de handicap et ce afin qu'ils (elles) s'approprient ces compétitions dans un souci de proximité et d'unité territoriale.

Afin d'accompagner la réussite de ces manifestations, Saint-Étienne Métropole souhaite associer la population à l'organisation et au bon déroulement de celles-ci en amont, pendant et après chacune des compétitions. À cet effet, elle souhaite constituer une équipe de 300 à 400 bénévoles habitant(e)s de la Métropole.

Pour mener à bien ce projet, Saint-Étienne Métropole a investi sa Direction de l'Événementiel pour coordonner ces opérations et pour concevoir notamment une Convention d'accueil ainsi qu'une Charte d'engagement des bénévoles "Saint-Étienne Métropole – Terrain de vos émotions".

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

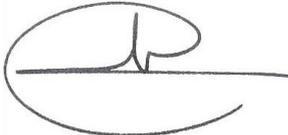
- **approuve la convention d'accueil des bénévoles « Saint-Étienne Métropole – Terrain de vos émotions » ainsi que les annexes associées (Fiche d'identité des**

bénévoles / Autorisation captation & diffusion d'images / Missions des bénévoles / Protection des données des bénévoles),

- approuve la Charte d'engagement des bénévoles "Saint-Étienne Métropole – Terrain de vos émotions",
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les Conventions d'accueil des bénévoles "Saint-Étienne Métropole – « Terrain de vos émotions ».

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Secrétaire de Séance,



Marc CHASSAUBENE
11^{ème} Vice-Président

Le Président,



Gaël PERDRIAU